

OÙ MOURUT LE MAJOR OTENIN

Simple mise au point

Semper et ubique veritas.

La plupart des historiens locaux reconnaissent que le vaillant défenseur de Compiègne, en 1814, y fut victime de son devoir, mortellement atteint d'une balle ennemie, au front suivant les uns, en pleine poitrine selon les autres (1).

Certains ajoutent : qu'après sa blessure, le brave commandant d'armes fut transporté dans la maison de M^{me} veuve Garanger de la Roche, au coin des rues de la Surveillance et de Saint-Jacques (actuellement rue Pierre-Sauvage), où il avait son domicile et où il rendit le dernier soupir.

Cela paraît exact et parfaitement clair.

(1) Le général Palat trouve plus vraisemblable la blessure à la poitrine. « Un homme atteint d'une balle au front, dit-il, ne tient pas les propos rapportés par divers auteurs. » *Compiègne en 1814*, pag. 102, note 2.

L'occasion de vérifier ce fait doit se présenter incessamment. Lors du prochain transfert des restes d'Otenin au cimetière du Nord, M. le Maire de Compiègne ou son délégué pourra faire constater aisément, par un des docteurs de la ville, si le frontal ou le pariétal du brave major porte un trou béant ou une fracture grave, provenant d'une balle, et susceptible d'entraîner la mort.

Néanmoins, avec le temps et peu à peu, surgit une grande ambiguïté, quand il fallut déterminer exactement lequel des deux angles, *nord* ou *sud*, formés par les rues de la Surveillance et de Saint-Jacques, était occupé par l'immeuble de M^{me} veuve Garanger de la Roche.

Cette confusion est aujourd'hui devenue telle, que l'opinion publique et les gens les plus avertis en sont arrivés à désigner couramment l'angle sud, actuellement occupé par l'habitation de M^{me} de Montroy et sa famille, quand il s'agit, au contraire, de l'angle opposé, ou nord, où se trouve la succursale de la banque de MM. Brière et C^{ie}.

Il nous a donc semblé, à la veille de l'érection d'une statue au glorieux major Otenin et de la pose éventuelle d'une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble où il est mort, que cette question présentait un intérêt assez grand, une actualité suffisante pour essayer de la résoudre définitivement, non par de simples affirmations ou des racontars pouvant être facilement controuvés, mais en recourant aux sources les plus authentiques et indéniables.

Ce ne fut, d'ailleurs, ni bien long, ni trop difficile, et voici le résultat de nos fructueuses recherches :

Divers auteurs mentionnent effectivement que le major Otenin avait son domicile dans la maison de M^{me} veuve Garanger de la Roche, rue Saint-Jacques, au coin de la rue de la Surveillance. Pélassy de

l'Ouslé l'inscrit en note (1), Caillette de l'Hervilliers le dit moins expressément (2), mais le général Palat serait absolument explicite à cet égard, si, par inadvertance sans doute, ou par suite d'une coquille d'imprimerie, le premier chiffre du numéro qu'il assigne à l'immeuble, dans la rue actuelle de Pierre-Sauvage, n'était erroné (18 au lieu de 38) (3).

Un autre témoignage, celui-là *officiel*, est également fourni par l'acte de décès d'Otenin, dressé le 2 avril 1814, par le premier adjoint A. Léré, remplissant alors, à la mairie de Compiègne, les fonctions d'officier de l'Etat-civil.

On y lit textuellement, après les préliminaires et l'énoncé des témoins: « lesquels nous ont déclaré que monsieur Ottenin (*sic*), François, âgé de quarante-quatre ans,

est décédé aujourd'hui à minuit trois quarts, chez madame veuve Garanger de la Roche, propriétaire en cette ville, rue Saint-Jacques ». Et ont, lesquels déclarants, etc. (4).

Ces renseignements sont d'ailleurs confirmés, avec plus de précision encore, par

(1) PÉLASSY DE L'OUSLÉ. *Histoire du Palais de Compiègne*, pag. 162, note 2.

(2) CAILLETTE DE L'HERVILLIERS. *Le Major Ottenin*, page 77.

(3) PALAT. *Compiègne en 1814*, pag. 102.

(4) *Registres des actes de l'Etat-civil de la ville de Compiègne*, année 1814, n° 249.

Arthur Bazin, dans sa *Topographie de l'ancien Compiègne* (1), où il écrit à propos de la rue Pierre-Sauvage :

« La maison Garanger, n° 38, située au
« coin de la rue de la Surveillance, était
« habitée en 1814, lors du siège de Com-
« piègne, par M^{me} veuve Garanger de la
« Roche, alors âgée de 84 ans (2). C'est
« dans cette maison où il avait son domi-
« cile, que fut transporté expirant, le
« major Otenin, qui venait d'être atteint
« d'une balle en pleine poitrine »...

De tous ces témoignages écrits il résulte, de façon irréfutable, que c'est bien dans la maison de M^{me} veuve Garanger de la Roche, rue Saint-Jacques, au coin de la rue de la Surveillance, que le major Otenin avait son domicile et fut transporté mourant.

Tout se réduit dès lors à identifier exactement la situation de cette maison et à vérifier, par l'examen des actes authentiques réglant les mutations entre ses divers propriétaires, si elle était bien habitée, en 1814, par M^{me} veuve Garanger de la Roche.

Or, l'immeuble en question, formant

(1) A. BAZIN. *Topographie de l'ancien Compiègne*, pag. 354.

(2) L'auteur fait erreur sur l'âge de M^{me} veuve Garanger, car elle n'avait que 86 ans lorsqu'elle mourut en 1821, et par conséquent 79 ans en 1814. *Registres des actes de l'Etat-civil de la ville de Compiègne*, année 1821, n° 267.

l'angle nord des rues de la Surveillance et Pierre-Sauvage, sous le n° 38 de cette dernière, et occupé actuellement par la succursale de la banque Brière et C^{ie}, fut acquis, les 21 janvier et 16 août 1878 (1), par M. Brière, banquier à Noyon, des légataires de M. Ernest Bouchez, ancien huissier, qui le leur avait laissé par codicille de son testament olographe.

Le dit immeuble appartenait au sieur Bouchez de la façon suivante :

Par moitié, comme l'ayant acquis en communauté avec Marie-Antoinette Dauchin, sa première femme ;

Et pour l'autre moitié, de la dite dame, par testament olographe en sa faveur.

Majeure partie de l'immeuble avait été acquise, par les époux Bouchez, de M. Henri-François de Paule Garanger de la Roche, propriétaire à Compiègne, rue des Domeliers, par adjudication du 18 août 1822 (2) ;

(1) *Minutes Dehesdin*, étude de M^e Flamant, notaire à Compiègne. *Jugement du Tribunal civil* du 16 août 1878.

Nous adressons les plus sincères remerciements à nos excellents confrères, MM. les Notaires de Compiègne, qui, indistinctement, ont facilité nos recherches par l'aimable complaisance et l'empressement apportés dans la communication des minutes de leurs études, ainsi qu'à M. Brière fils, qui a bien voulu nous rédiger un sommaire de l'origine de propriété de la succursale de la banque Brière et C^{ie}, à Compiègne.

(2) *Minutes Barbé*, étude de M^e Wilhélem, notaire à Compiègne.

Et le surplus, de la Ville de Compiègne, représentée par son maire, M. de Lancry, suivant acte du 16 juillet 1825 (1).

La portion de l'immeuble comprise en l'acte du 18 août 1822 se composait :

1° D'un principal corps de logis, divisé au rez-de-chaussée en salon, deux cabinets à côté, grande chambre à coucher, deux autres cabinets et vestibule avec escalier ; au premier étage, en grande chambre à coucher, grand et petit cabinets et autre chambre à coucher avec deux cabinets se joignant derrière l'alcôve ; très beaux greniers au-dessus de l'étage ;

2° D'un autre corps d'habitation, à gauche en entrant, composé au rez-de-chaussée d'une belle cuisine et d'un très grand bûcher, deux chambres et plusieurs cabinets au-dessus et greniers sur le tout ;

Et 3° A la suite du principal corps de logis, d'une petite écurie et grenier au-dessus ;

Cour pavée, avec porte cochère ouvrant sur la rue Saint-Jacques, puits et latrines.

L'immeuble appartenait au sieur Henri-François de Paule Garanger de la Roche, par suite de la donation que lui en avaient faite Marie-Anne-Françoise de Sales Coustant, sa mère, veuve de Jean-Marie Garanger, et demoiselle Marie-Thérèse-Charlotte-Antoinette Coustant, sa tante, en son contrat de mariage avec dame Marie-Elisabeth Blampin, passé devant M^{es} Legrignoux et son collègue, notaires à Compiègne, le

(1) *Archives municipales.*

21 nivôse an II (10 janvier 1794) (1), les dites dame veuve Garanger et demoiselle Coustant s'étant réservé l'usufruit pendant leur vie durant.

Enfin, M^{me} veuve Garanger et demoiselle Coustant en étaient devenues propriétaires, chacune par moitié, comme ayant recueilli cet immeuble dans la succession de Louis-François Coustant, leur père.

Ces mutations successives, appuyées d'actes authentiques, démontrent :

1° D'une part, que la maison de M^{me} veuve Garanger de la Roche était bien située à l'angle nord des rues de la Surveillance et de Saint-Jacques (actuellement rue Pierre-Sauvage, n° 38) ;

2° D'autre part, que, comprenant deux corps de logis distincts, le plus important devait être habité, en 1814, par l'usufruitière elle-même, qui n'est décédée qu'en 1821 (2), et l'autre occupé (en garni probablement) par le major Otenin, pendant son séjour militaire à Compiègne.

Les mêmes recherches d'identification, opérées en contre-épreuves pour l'immeuble de l'angle sud des mêmes rues, ou le n° 40 actuel de la rue Pierre-Sauvage, n'ont donné aucun résultat, en ce qui concerne

(1) *Minutes Legrignoux*, étude de M^e Flamant, notaire à Compiègne.

(2) Voir plus haut, pag. 52, note 2.
Sa sœur, Antoinette Coustant, demeurant rue de Pierrefonds, était morte antérieurement, le 12 juillet 1808. *Registres de l'Etat-civil de la ville de Compiègne*, année 1808, n° 290.

la famille Garanger de la Roche et ses ascendants. Ces derniers, ainsi que le prouvent les mutations successives, sont restés complètement étrangers à cet immeuble, possédé et habité en 1814 par M^{me} veuve Desmoulins et sa famille.

Le major Otenin, par suite, n'a pu y avoir son domicile, ni encore moins y mourir.

Tous les renseignements ci-dessus, concernant les immeubles, tant de l'angle nord que de l'angle sud des rues de la Surveillance et Pierre-Sauvage (autrefois rue Saint-Jacques), concordent d'ailleurs avec les données des divers plans et de la matrice cadastrale de la ville de Compiègne, sauf le plan d'alignements de 1826, qui porte par erreur le nom de Leroux pour l'immeuble de l'angle nord, quand il est établi, par l'acte Barbé sus-visé (1), que les époux Bouchez en étaient propriétaires depuis le 18 août 1822.

En résumé, l'immeuble de l'angle nord des rues de la Surveillance et Pierre-Sauvage (autrefois rue Saint-Jacques), occupé actuellement par la succursale de la banque Brière et C^o, sous le n^o 38, est le seul qui, par sa situation topographique et ses mutations successives jusqu'au delà du XIX^e siècle, corresponde exactement à la maison habitée, en 1814, par M^{me} veuve Garanger de la Roche, et où le major Otenin avait son domicile.

C'est donc bien là, par conséquent, que, transporté mourant après sa terrible blessure,

(1) Voir ci-dessus, pag. 53.

sure, le glorieux défenseur de Compiègne rendit le dernier soupir, dans la nuit du 1^{er} au 2 avril de cette même année.

Quant à l'opinion courante, qui, malgré les assertions de divers auteurs, fait mourir le brave Otenin dans l'immeuble d'en face, n° 40, à l'angle sud des mêmes rues et appartenant aujourd'hui à M^{me} A. de Montroy, elle devient désormais un vulgaire canard auquel il était temps de couper les ailes, ou une simple légende qu'il était urgent de saper par la base.

L. PLESSIER.

Compiègne, le 12 mars 1914.
